

Sciences Humaines et Sociales Mention : Psychologie

Spécialité Psychologie gériatrique

RNCP15633 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	124g
Code(s) ROME	K1104, K2401, K2101
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Jean Jaurès - Toulouse 2

<http://www.univ-tlse2.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme est un psychologue spécialisé en gériatrie. Il applique les méthodes propres à la psycho gériatrie pour dégager des hypothèses cliniques et ainsi construire les interventions en fonction des situations cliniques rencontrées, qu'elles soient individuelles, familiales ou institutionnelles. Il construit des outils adaptés aux situations et aux contextes. Il analyse et interprète des résultats en vue de poser un diagnostic et de dégager des orientations. Il mène des entretiens et élabore des grilles d'observation. Il utilise ses compétences techniques dans la prise en charge des personnes âgées, de leurs familles et des soignants.

Dans le domaine de la Recherche, ce professionnel définit un sujet d'enquête dans le respect du cadre légal des Comités d'éthique et Comités de protection des personnes et met en œuvre les procédures d'investigation et d'interprétation menant à des conclusions scientifiquement valables. Il communique clairement ses conclusions par le biais de mémoires, publications et exposés oraux. Conjointement (dans la plupart des cas), il enseigne la discipline dont il est spécialiste.

Dans le domaine de la Formation, ce professionnel définit le besoin de la personne ou valide un projet de formation, d'accompagnement et formalise une proposition (bilan, développement de compétences,...). Il peut être en charge de la réalisation de types d'évaluation : bilans de compétences, questionnaires d'intérêts, de personnalité, test psychologiques et/ou psychotechniques. Il est en charge de concevoir et de faire évoluer des outils pédagogiques, test, programmes, modules, plans de formation en fonction du public cible et de mettre en œuvre le processus d'évaluation des formations et réalise des études.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- identifier les troubles psychologiques de la personne âgée afin d'adapter sa prise en charge psychologique
- identifier les principaux syndromes cliniques et pathologies liés à l'âge, savoir réaliser un bilan cognitif dans le but de contribuer au diagnostic, savoir utiliser des outils d'évaluation neuropsychologique
- identifier une problématique professionnelle et/ou familiale et proposer une action préventive et/ou de prise en charge ;
- agir de façon autonome dans le respect de la dignité humaine et en se conformant aux principes définis dans le Code de déontologie du Psychologue

- sélectionner des outils pertinents, appliquer les techniques appropriées en utilisant ces outils méthodologiques
- interpréter un test, dégager des hypothèses cliniques, réaliser des entretiens psychologiques, animer des ateliers thérapeutiques, rédiger et communiquer un rapport psychologique
- conduire une observation, traiter et analyser une situation professionnelle dans un cadre qui garantit le respect de la déontologie propre à la psychologie gériatrique
- critiquer ses interventions
- continuer à se former et à s'informer des dernières avancées scientifiques dans le domaine du vieillissement.
- construire, négocier, réaliser des projets de recherche appliquée
- développer et mettre en application des idées dans un contexte de recherche
- utiliser des outils actuels de recherche (imprimés et numériques) et mettre en œuvre des procédures d'investigation en bibliothèque et sur internet
- constituer une bibliographie en utilisant les bases de données nationales et internationales
- communiquer ses conclusions ainsi que les connaissances et les raisonnements qui les sous-tendent, à des publics de spécialistes et de non-spécialistes de façon claire et non ambiguë, par le biais de publications ou d'exposés oraux
- proposer et organiser des modules de formation en réponse à une demande
- élaborer l'évaluation d'une action à différents niveaux

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Fonction publique (hospitalière, territoriale et judiciaire)
- Établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), foyers logements, centres de jour...
- Institutions du secteur sanitaire et social (associatives ou lucratives)
- Cabinet d'études et de conseil
- Organismes de formation
- Organismes de recherche publics ou privés

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- psychologue, praticien/praticienne en psychologie
- chercheur/chercheuse en psychologie ; en sciences humaines, en sciences humaines et sociales
- conseiller/conseillère en formation

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n° 2005-97 du 3 février 2005 complétant le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage du titre professionnel de psychologue. Les titulaires d'une Licence et d'un Master de psychologie sont autorisés à faire usage du titre de psychologue selon les textes en vigueur et sont reconnus par le Répertoire français d'Automatisation des listes (ADELI).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 426 €
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible) V3X90 — Psychologues, psychothérapeutes · tension 4/5 (Élevée)

Projets de recrutement (BMO 2026)	11 532
Jugés difficiles à recruter	36 %
Emplois saisonniers	8 %
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) V3X90 — Psychologues, psychothérapeutes

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2202-590 du 24/04/2002

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/15633/>